

eurogip



mai 2021

Réf. EUROGIP - 161/F

ISBN 979-10-97358-29-7

2020 Rapport d'activité



Abréviations, sigles et acronymes fréquemment utilisés

AT	Accident(s) du travail
CARSAT	Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (16 caisses en région)
CAT/MP	Commission des accidents du travail et des maladies professionnelles (elle fixe les orientations politiques de l'Assurance Maladie - Risques professionnels)
CGSS	Caisse générale de sécurité sociale (4 caisses dans les DOM)
CNAM	Caisse nationale de l'assurance maladie (anciennement CNAMTS)
CRAMIF	Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France
DRP	Direction des risques professionnels (au sein de la CNAM)
INRS	Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP
MP	Maladie(s) professionnelle(s)
SST	Santé et sécurité au travail

L'Assurance Maladie - Risques professionnels (AMRP), appelée aussi **Branche AT/MP**, regroupe : la DRP (CNAM), l'INRS, EUROGIP, les services "prévention" et "tarification" des CARSAT/CRAMIF/CGSS, les services chargés d'instruire les dossiers AT/MP et d'indemniser les victimes au sein des Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM) et des CGSS, ainsi que le service médical.

EUROGIP en bref

● Observatoire et centre de ressources

Améliorer la santé et la sécurité au travail suppose, en amont, d'approfondir les connaissances et d'explorer les meilleurs leviers d'action, en France mais aussi à l'international. Telle est notre raison d'être.

EUROGIP est un observatoire et un centre de ressources sur la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et l'assurance contre ces risques au niveau européen, voire au-delà. Il s'appuie sur un solide réseau, qu'il s'est constitué au fil des années au sein des instances communautaires et des organismes de prévention et d'assurance dans les autres pays. Ses activités s'articulent autour des grands domaines suivants :

- **Relations extérieures & communication**
- **Information & veille**
- **Études & enquêtes**
- **Projets d'intérêt communautaire**
- **Travaux normalisation SST de l'AMRP**
- **Coordination des O.N. "machines" et "ÉPI"**

● Création :

1991

● Équipe

- Pierre BELINGARD
- Marie-Amélie BUFFET
- Saphia FORTASSI
- Raphaël HAEFLINGER
- Christèle HUBERT PUTAUX
- Christine KIEFFER
- Catherine LECOANET
- Isabelle LELEU
- Virginie PLUOT
- Isaure POUSSIELGUE
- Mercedes SELLEM-DELMAR

● G.I.P.

EUROGIP est un groupement d'intérêt public constitué au sein de l'Assurance maladie - risques professionnels par la CNAM et l'INRS. Il est principalement financé par le Fonds national de prévention des AT/MP.

● Conseil paritaire

Le Conseil d'administration est composé à parts égales de représentants des salariés et des employeurs désignés par la CAT/MP et par l'INRS.

Président : Christian Expert (CFE-CGC)

Vice-Président : Daniel BOGUET (U2P)



© Patrick Delapierre INRS

Raphaël
HAEFLINGER

Le mot du directeur

2020 a été une année inédite pour tous. La crise sanitaire a eu un impact évident sur la réalisation des objectifs initialement retenus au programme d'activité.

Ainsi, avons-nous dû reporter nos Débats quelques jours seulement avant leur tenue en mars 2020. Il a fallu également renoncer aux réunions en présentiel précieuses pour les échanges tant pour l'élaboration des normes en santé-sécurité au travail, la coordination des organismes notifiés pour la certification des machines et des ÉPI que pour les relations internationales de l'AMRP.

Mais la crise a conduit aussi, par la force des choses, à innover dans les processus de travail pour garantir la poursuite de nos nombreuses activités. Les équipes se sont adaptées avec efficacité aux réunions à distance et au télétravail, une nouveauté ou presque pour nous.

Sur le plan des réalisations, EUROGIP s'est fortement mobilisé pour jouer pleinement son rôle de centre de ressources. Il a collecté les informations concernant les mesures mises en place hors de nos frontières en rapport avec cette pandémie. En matière de prévention des risques de contamination au travail, des dispositifs de reconnaissance de la Covid-19 au titre des AT/MP ou de réglementation applicable aux masques de protection, nous avons lancé des benchmarks et répondu aux nombreuses sollicitations de nos partenaires sur ces sujets. Nous avons également publié les informations relatives aux pratiques dans les autres pays européens et au niveau communautaire.

Plus que jamais s'est révélée l'importance de disposer de connaissances extranationales, tandis que chaque pays devait gérer la crise et, pour la plupart, innover dans leurs pratiques d'assurance et de prévention.

En 2021, nous capitaliserons sur cette expérience pour contribuer toujours davantage à partager la connaissance sur les risques professionnels hors de nos frontières.

Bonne lecture !

Les faits marquants 2020

Relations extérieures & communication



Une politique de communication et de dialogue auprès de nos partenaires français et européens dans les domaines liés aux risques professionnels permet d'instaurer la confiance en vue d'un travail en réseau, source même des activités d'EUROGIP.

Coordination des relations internationales de la Branche AT/MP

Par délégation de la DRP, EUROGIP centralise et diffuse l'information sur les activités auxquelles participent les acteurs de l'AMRP au plan international. Inscrite dans la [Convention d'objectifs et de gestion \(COG\) 2018-2022](#), cette activité vise à valoriser les actions réalisées, aussi bien en interne qu'auprès des partenaires de l'AMRP.

Pour favoriser la connaissance de celle-ci et de ses actions à l'étranger, EUROGIP a fait traduire vers l'[anglais](#) "L'essentiel 2019 santé et sécurité au travail". Le document a été publié sur le site [ameli.fr](#) et sur le site d'EUROGIP. Il servira également aux référents "relations internationales" désignés dans les CARSAT pour leurs activités.

Dans le cadre de cette mission, EUROGIP est :

- membre de la commission spécialisée n°1 du Conseil national d'orientation sur les conditions de travail (CNOCT). Il a ainsi demandé à ce que ses travaux, (Débats/études) qui contribuent également à l'application des directives européennes SST, figurent dans les rapports d'évaluation élaborés par la DGT ;
- membre rattaché de l'Association internationale de la sécurité sociale (AISS) et représente désormais la Branche AT/MP au sein de la Coordination des institutions françaises membres de l'AISS (CIFM AISS).

Le premier Rapport des activités internationales de l'AMRP regroupera les informations relatives à 2019 et 2020, sachant que, pour ce dernier exercice, la crise sanitaire a réduit sensiblement l'activité internationale.

Forum européen de l'assurance AT/MP

EUROGIP participe de longue date aux travaux du Forum européen, dont ceux du groupe "Communication". Il a ainsi pris en charge la maintenance et la mise à jour du site Internet depuis plusieurs années, créé le compte twitter du Forum et il est le correspondant français pour la publication Forum News depuis le lancement de celle-ci en 1993.

Fin 2020, une édition spéciale Covid-19, sur la base d'un questionnaire élaboré par l'AUVA (Autriche), a rassemblé les réponses des membres sur la manière dont les organismes d'assurance AT/MP s'étaient organisés pour continuer leur activité malgré la crise sanitaire.

Le site Internet devenant obsolète, une refonte a été validée par les membres du Forum. La DGUV (Allemagne), qui assure la présidence du Forum, en assume la charge. L'alimentation du site se fera en collaboration entre la DGUV, l'AUVA et EUROGIP.

Accord de coopération avec KOSHA (Corée)

Début 2020, EUROGIP a rencontré le Directeur de la coopération internationale de l'Agence coréenne pour la sécurité et la santé au travail (KOSHA) en vue d'évoquer le renouvellement d'un accord bipartite de coopération conclu précédemment avec la CRAMIF et arrivant à échéance.

Un nouvel accord a été signé à l'été 2020 entre KOSHA et EUROGIP. L'objectif est de pouvoir échanger sur différents sujets d'intérêt commun, relayer de l'information sur la santé et la sécurité au travail dans les deux pays, voire organiser des rencontres de travail sur des thématiques précises.

Sollicitations extérieures et interventions

Sur la base de son expertise, EUROGIP est sollicité pour participer à certains travaux, présenter les résultats de ses travaux, apporter un éclairage européen sur une question d'actualité, mettre en relation les agents de la Branche avec des collègues d'autres pays...

Ces sollicitations ont été fortement impactées par la crise sanitaire : moins d'interventions extérieures et parallèlement des sollicitations très ciblées sur le sujet.

Ci-après quelques exemples de réponses apportées par EUROGIP.

Sollicitations hors contexte de crise sanitaire

- **L'EN3S**, l'École nationale supérieure de sécurité sociale, a souhaité développer des formations en direction de l'Afrique francophone sur les lignes directrices de l'AISS. Avec le concours d'EUROGIP, deux anciens salariés de l'AMRP lui ont été présentés pour développer le cadre de la formation sur la prévention et le retour à l'emploi mais aussi y intervenir le cas échéant. Il était en effet important pour la Branche de prendre part à ces formations portant sur son cœur de métier. EUROGIP a également répondu favorablement pour animer deux modules (2021) sur les systèmes d'assurance AT/MP en Europe et la prévention de la désinsertion professionnelle.
- Les travaux de la **Commission sur la sous-déclaration des AT-MP** ayant été différés d'un an en raison de la crise sanitaire, EUROGIP a rassemblé fin 2020 les premiers éléments statistiques permettant une comparaison entre pays sur la sinistralité en MP.
- **DARES / ministère du Travail** : recherches de données de sinistralité en AT au niveau européen et mondial.
- **Direction de la sécurité sociale** : réponse à des questions techniques complémentaires sur la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi suite à la note qu'EUROGIP avait publiée sur les pratiques dans 4 pays européens (mai 2019).
- **CRAMIF** : recherches sur les choix des pays européens quant aux variables à renseigner dans les statistiques d'accidents du travail à envoyer à EUROSTAT selon la méthodologie SEAT.

Sollicitations liées à la Covid-19

EUROGIP a été fortement sollicité dès le début de la crise sanitaire et tout au long de l'année 2020 pour éclairer les partenaires français ou étrangers sur les différentes problématiques liées à la Covid-19.

Sans être exhaustif, EUROGIP a ainsi par exemple répondu :

- à une enquête de l'assureur allemand **DGUV** concernant le périmètre de la couverture assurance AT lorsque le travailleur est en présentiel et lorsqu'il est en télétravail.
- à une sollicitation de l'**INSST** (Espagne) sur les catégories de masques réservées à un usage non sanitaire.
- aux nombreuses sollicitations dans le cadre de l'activité de coordination des O.N. EPI (cf infra), dont la recherche de normes étrangères sur la fabrication des masques, la réglementation sur leur port, leur désinfection.

Information et veille



EUROGIP suit au plan européen (UE et pays membres), voire international, les sujets liés à la santé-sécurité au travail, la prévention et l'assurance des AT/MP : réglementation, stratégies, normalisation, statistiques, publications, conférences... Il en partage la connaissance à travers divers supports : newsletter, rapports d'enquêtes, notes thématiques, conférences, web...

Débats d'EUROGIP 2020 sur la prévention des risques professionnels dans le secteur des soins aux personnes âgées

Les Débats d'EUROGIP devaient se tenir le 12 mars 2020. Face à la crise sanitaire et l'annonce probable d'un confinement, le Conseil d'administration a pris la décision de reporter la conférence au 22 septembre. Mais la situation étant défavorable à la tenue d'un événement européen, il a été décidé d'un nouveau report en mars 2021.

Les intervenants prévus en 2020 ont, dans leur très grande majorité, accepté d'intervenir en 2021.

eurogip.fr

Une nouvelle rubrique "[Actu Covid-19](#)" a été ajoutée pour tenir compte des informations en matière de prévention et d'assurance s'y référant.

Refonte du site Internet et d'EUROGIP infos

La nouvelle version du site Internet a été mise en ligne fin décembre 2019. Les premiers mois en 2020 ont permis de corriger quelques "bugs" et d'améliorer certaines fonctionnalités ou caractéristiques visuelles.

En outre, il a paru important de mettre en exergue les infos relatives à la prévention des risques liés à la pandémie au travail ainsi qu'à l'assurance des victimes de la Covid-19.

Des améliorations ont également été apportées à la newsletter EUROGIP infos fin 2020. Sur l'année, les trois articles les plus lus ont concerné :

1. les Débats
2. les indications de la Commission européenne sur l'évaluation des ÉPI contre la Covid-19
3. la mise à disposition gratuite des normes pour les masques.

Veille et assistance documentaire

La veille est une composante essentielle des missions d'EUROGIP, visant à suivre :

- l'actualité au plan communautaire et dans les pays européens sur des thèmes variés intéressant les risques professionnels : législation, appels d'offres, normalisation, publications, résultats d'enquêtes, manifestations...
- les développements relatifs à la prévention et à l'assurance des AT/MP dans les États membres ainsi que les éventuelles modifications structurelles des organismes compétents.

En 2020, la Covid-19 est devenue un sujet central de veille, tant au niveau assurantiel (critères de reconnaissance, statistiques...) que de la prévention (distanciation sociale, télétravail, EPI, RPS, etc.).

Parmi les autres thèmes particulièrement suivis, on peut noter : la prévention de la désinsertion professionnelle, les maladies multifactorielles, les risques psychosociaux, les cancers professionnels, l'amiante, le télétravail, les TMS, les intérimaires, le port de masques (EPI). En outre, une attention particulière a été portée en Allemagne sur les projets de loi relatifs au télétravail et à l'amélioration des conditions de travail et de la santé-sécurité dans les abattoirs.

Les résultats de la veille servent en interne à alimenter les travaux et les publications. EUROGIP répond également aux questions du Conseil d'administration, des CARSAT, des employeurs, salariés....

Veille normative

L'objectif est d'être vigilant sur trois points en particulier :

- L'émergence de nouveaux sujets ou instances de normalisation, les projets en cours (dont les enquêtes probatoires) et les mises en révision des normes existantes sur des champs investis ou non.
- Les nouveaux formats de documents normatifs, tels que les accords d'ateliers (CWA), élaborés rapidement sans la participation de l'ensemble des parties prenantes concernées, ce qui impose une veille vigilante et, si nécessaire, la participation coordonnée de la Branche AT/MP.
- L'intervention croissante de la normalisation dans des domaines non techniques comme les services à la santé, l'économie circulaire ou les systèmes de management de la SST et l'internationalisation des travaux... Ces évolutions sont autant de défis à relever. La veille sur les normes dans le champ social et sociétal permet à la Branche AT/MP de se positionner le plus en amont du processus.

Publications mises en ligne en 2020

- Établir l'origine professionnelle d'une maladie - Zoom sur les approches italienne et danoise - Cas des TMS, cancers et pathologies psychiques
- Rapport annuel 2019
- Covid-19 et assurance AT/MP dans 8 pays européens
- Covid-19 & santé-sécurité au travail
- Activité normalisation de la Branche AT/MP - Extrait du Rapport 2019
- Management en santé et sécurité au travail : référentiels et outils dans cinq pays européens
- Résolution d'EUROGIP - Définition d'indicateurs de sinistralité SST sous forme de normes internationales.

<https://eurogip.fr/>

Relations presse et médias sociaux

EUROGIP a continué à entretenir des relations avec des supports de presse spécialisée, notamment en ligne.

Les publications vont d'une simple brève pour annoncer les Débats par exemple, à des articles plus conséquents, tel celui de Santé & Travail publié en octobre 2020 et intitulé "Reconnaissance à géométrie variable en Europe". Les comptes [Twitter](#) et [LinkedIn](#) ont été régulièrement alimentés et ont gagné en nombre d'abonnés.

Études et enquêtes

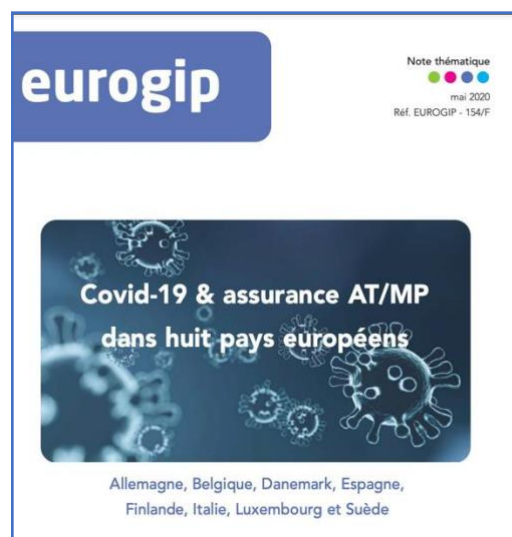


Les thèmes d'études répondent le plus souvent à la demande des membres fondateurs d'EUROGIP : CNAM-DRP et INRS. L'objectif est d'apporter un éclairage européen sur une question d'actualité en France. Outre des notes d'opportunité liées à l'actualité, les résultats des études et enquêtes donnent lieu à des publications disponibles sur eurogip.fr.

Covid-19 et assurance AT/MP dans 8 pays européens

Dès le printemps 2020, quelques pays européens se sont positionnés sur la question de la reconnaissance de la Covid-19 en accident du travail et/ou en maladie professionnelle. EUROGIP a dès lors rédigé une [note](#) couvrant huit pays - Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Italie, Luxembourg et Suède.

Ces pays avaient à ce stade fait entrer la Covid-19 dans leur système de reconnaissance en vigueur et précisé les modalités liées aux publics concernés et à la preuve à apporter. Selon les pays, la reconnaissance peut se faire au titre d'un AT, d'une MP, voire des deux. La note explicite pour chaque pays les différentes étapes pratiques et réglementaires qui ont abouti au dispositif de prise en charge. De fait, celle-ci concerne majoritairement les personnels soignants en établissant une présomption à leur égard, tandis que les autres travailleurs doivent prouver leur exposition au virus.



Covid-19 et santé-sécurité au travail

EUROGIP a rassemblé dans cette [note](#) des exemples de lignes directrices et de bonnes pratiques en santé et sécurité au travail au plan européen et national à mettre en œuvre dans le cadre de la continuité ou la reprise d'activités liée à la Covid-19.

Les exemples concernent dix pays : Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis, France, Irlande, Portugal et Suisse. Ils émanent pour la plupart des autorités et des partenaires sociaux. La note résulte de l'exploitation des données publiques mises en ligne à la date de sa publication (avril 2020).

Covid-19 et clusters dans les abattoirs



EUROGIP a réalisé pour la Direction des risques professionnels (CNAM) des recherches sur le cas particulier des abattoirs où les travailleurs dans de nombreux pays ont formé des clusters d'infection.

Selon différents documents brésiliens, taiwanais, états-uniens et allemands, il semble que cette infectiosité soit liée à un problème d'organisation du travail (durée de travail, nombre de personnes sur les chaînes de travail, conditions de logement...). À ce titre, le gouvernement allemand a décidé de proposer au

Parlement un projet de loi¹ remettant à plat les conditions de travail dans les abattoirs avec notamment l'interdiction d'embaucher des travailleurs intérimaires dans ce secteur.

¹ Note publiée en 2021: ["Protéger les travailleurs des abattoirs – Focus sur la loi allemande de 2020"](#)

Projets d'intérêt communautaire



EUROGIP répond aux appels d'offres entrant dans son champ de compétences et publiés soit par l'UE (Commission européenne, Eurostat, EU-OSHA, Eurofound...) soit par les pays bénéficiaires de crédits de l'UE. Il réalise aussi des prestations en tant que partie prenante de consortiums européens ou comme sous-traitant d'organismes ayant eux-mêmes répondu auxdits appels d'offres.

Définition d'une nouvelle méthode de recueil des statistiques MP au plan européen

La "Task Force EODS" (*European Occupational Diseases Statistics*) a été créée par EUROSTAT début 2017 pour définir une nouvelle [méthodologie](#) concernant la production de statistiques européennes harmonisées de maladies professionnelles (MP).

Ce groupe d'une dizaine d'experts, dont EUROGIP, s'est réuni virtuellement en 2020 pour travailler à l'élaboration d'un index UE et d'une fiche "profil national" qui accompagnera les statistiques publiées en indiquant les spécificités d'assurance du pays. EUROGIP a pris en charge la fiche pour la France sur la base de ce qu'Eurostat avait rédigé.

Fin décembre, Eurostat a mis en ligne à titre expérimental des informations sur la méthodologie et sur cet index UE, invitant les utilisateurs et les chercheurs à réagir.

Contrat cadre "EU-OSHA" sur la prévention des TMS

Dans le cadre du contrat qu'il avait remporté avec ses partenaires Vhp et PANTEIA (NL), EUROGIP a finalisé au 1^{er} trimestre 2020 la collecte des informations relatives aux outils et ressources pratiques disponibles à l'international pour mieux faire connaître les TMS et aider les entreprises à les prévenir.

Ces informations sont destinées à alimenter la base de données de l'EU-OSHA qui est désormais disponible dans le cadre de la campagne paneuropéenne de prévention des TMS 2020-2022.

En décembre 2020, l'EU-OSHA a sollicité EUROGIP afin de poursuivre ce travail de recherche et d'ajouter des ressources à la base de données TMS tout au long de l'année 2021.

Baromètre européen SST - Indicateur Inspection du Travail (2019-2020)



- La Commission européenne et l'EU-OSHA ont souhaité développer un système d'information européen de la SST. Celui-ci comprend un [Baromètre](#) en ligne avec des informations par État membre de l'UE ainsi qu'un rapport triennal mettant en perspective les données.

En décembre 2019, EUROGIP avait remporté l'appel d'offres de l'EU-OSHA consistant à poursuivre le développement de l'indicateur "Inspection du travail" de ce Baromètre. L'objectif était d'identifier et d'analyser les sources de données disponibles en Europe.

Au terme de ce travail (janvier-octobre 2020), une nouvelle structure a été proposée à l'EU-OSHA pour cet indicateur. Et un projet de présentation de l'organisation de l'Inspection du travail a été élaboré pour trois États membres : le Danemark, la France et

la Pologne.

Entre 2016 et 2018, EUROGIP avait déjà participé, en collaboration avec l'organisme allemand KOOP, à l'élaboration du futur Baromètre et à la collecte des premières données.

Pilotage de l'activité Normalisation et présence dans les instances stratégiques

EUROGIP a pour mission d'alerter la CNAM et l'INRS sur la création de groupes de travail, le lancement de projets ou les besoins de remplacement d'experts afin que la Branche AT/MP soit représentée sur des sujets importants pour elle.

Il prépare et organise les réunions du Comité de pilotage Normalisation visant tant les réflexions stratégiques pour l'action normalisation de la Branche que les arbitrages en matière de participation aux nouveaux travaux.

Le Groupement a maintenu sa capacité à peser dans le consensus normatif et à influencer sur la stratégie normalisation. Il a ainsi participé aux instances où sont décidées les grandes orientations des programmes de normalisation SST : Comités d'orientations stratégiques "Santé et sécurité au travail" et "Management et services" d'AFNOR, Comité stratégique européen pour la normalisation en SST "CEN SABOHS", bureau consultatif du CEN pour la normalisation des machines "Forum machines".

EUROGIP est également membre du "Cercle des coordonnateurs normalisation" d'AFNOR permettant un échange de bonnes pratiques entre représentants de grands groupes et d'administrations. Ces participations ont notamment permis de contribuer à :

- produire les orientations stratégiques pour le CoS SST en regard des actions du [PST3](#) (2016-2020) et des orientations et priorités de la [COG 2018-2022](#) de la Branche AT/MP, faire du lobbying par exemple concernant la position du CEN vis-à-vis du projet de révision de la Directive machines ou pour la prise en compte et la diffusion de la [position d'EUROGIP sur les indicateurs de sinistralité](#).
- poursuivre les travaux de conception d'un système européen d'information précoce pour détecter les projets de documents normatifs européens, voire internationaux, (EN, TS, TR, CWA) traitant directement ou indirectement d'obligations et de responsabilités des employeurs en matière de conditions de travail et de SST dans le cadre du SABOHS.

En 2020, EUROGIP a coordonné l'élaboration des positions de l'AMRP dans le cadre de nombreuses consultations du système normatif concernant :

- la création de nouvelles instances (comités techniques ISO "Intelligence artificielle", "Conception de laboratoires", etc.),
- le lancement de nouveaux sujets : Workshop ISO sur le travail en sécurité et distanciation physique par temps de pandémie, Workshops CEN sur les exosquelettes, les protocoles de santé et sécurité pour le secteur touristique dans le contexte Covid-19, compétences en matière de sécurité dans les applications de robotique collaborative, etc.
- la révision de la Directive Machines 2006/42/CE du point de vue de la normalisation,
- les demandes de normalisation de la Commission européenne pour les équipements de protection individuelle, pour les atmosphères explosibles, etc.

Financement de certains travaux

En tant qu'interlocuteur unique des bureaux de normalisation pour toutes les participations de la Branche AT/MP à la normalisation, EUROGIP a financé les droits d'inscription annuels de 39 experts dans 23 commissions "Sécurité des machines" gérées par l'Union de normalisation de la mécanique (UNM), ainsi que de 4 experts dans 3 commissions du Bureau de normalisation de l'automobile (BNA).

Il a apporté un soutien financier aux travaux des commissions de normalisation AFNOR et AFNOR-DELEC (électro-technologies) relevant des grands domaines de normalisation couverts par les experts (cf. page précédente).

Suivi et coordination des enquêtes

En 2020, les experts et référents Normalisation ont été consultés sur 23 projets de normes en enquête publique traitant des sujets suivants :

- Sécurité des machines (engins de chantier, levage, manutention, etc.) : 13
- Équipements de protection individuelle (EPI) : 1
- Lieux de travail et ambiances physiques : 4
- Construction : 5

Ces consultations ont permis d'émettre des avis au nom de l'AMRP sur ces projets et de les diffuser à plus de 1600 destinataires.

“Fiches de traitement des problèmes de prévention”

La Branche AT/MP contribue indirectement à la surveillance du marché des machines grâce à ces fiches lancées en 2006. Élaborées par les agents des CARSAT suite à un constat qu'ils ont pu faire ou à un incident/accident concernant des constructeurs, elles permettent la remontée des informations du terrain. L'objectif est aussi de constater une absence de norme, une disposition prévue mais non appliquée ou encore insuffisante. Les actions menées par la Branche aboutissent, à plus ou moins longue échéance, à mettre en conformité des constructeurs et à améliorer des normes existantes.

Participation aux travaux d'AFNOR dans le cadre de la pandémie de Covid-19

EUROGIP a participé aux travaux de rédaction du guide AFNOR SPEC S76 “Conception des masques barrières”.

Il a contribué à l'arrêt de travaux engagés par AFNOR sur des visières de protection également nommées “visières barrières”. En effet, les préconisations techniques de conception et de validation mises en avant dans le projet pouvaient conduire à la mise sur le marché de produits dangereux et inefficaces. Cette position était appuyée par la Branche AT/MP, les autorités nationales compétentes et la coordination des organismes notifiés français du fait de la non-conformité de ces équipements à la réglementation ÉPI (cf. chapitre Coordination des organismes notifiés ÉPI et Machines).

Normabase, Norm'actions et “WebPort”

Normabase est une base de données qui regroupe les normes SST en cours d'élaboration aux plans international, européen et français. Elle comprend également le “Qui fait quoi” regroupant les coordonnées des experts et les instances dans lesquelles ils sont inscrits, leurs compétences et les informations de reporting de cette activité.

Norm'actions est réalisé à partir des données extraites de Normabase. Diffusé à près de 280 personnes de l'AMRP, il fait le point sur l'avancement des projets de norme ayant bénéficié d'un travail effectif ou d'une veille active d'experts de la Branche.

Par ailleurs, en partenariat avec les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture, EUROGIP a participé à la mise à jour de la base de données “Webport”. La version 2020 contient 50 nouvelles normes, soit un total de 2 097 normes en vigueur publiées (en version française et, lorsqu'elles existent, en version anglaise) relatives à l'hygiène, à la sécurité et aux conditions de travail, ainsi que 2 037 normes annulées.

L'outil est mis à la disposition des services de documentation des CARSAT, de la CRAMIF et de l'INRS ainsi que des partenaires sociaux de la Branche, via Internet.

Impact de la crise sanitaire sur les travaux de normalisation

A l'automne 2020, 35 experts ont répondu à une enquête d'EUROGIP pour tenter d'évaluer l'impact de la crise sanitaire sur leurs travaux de normalisation. Il en ressort que la grande majorité des réunions planifiées avant le confinement ont été maintenues et organisées à distance. Seules dix réunions en présentiel ont pu être organisées.

Certes, cette crise sanitaire a été source de difficultés comme une communication plus laborieuse, des complications dans la recherche d'un consensus. Mais les systèmes de normalisation et les experts se sont remarquablement adaptés et on a pu constater un réel gain de temps, une meilleure réactivité, un plus grand confort.

Euroshnet

Euroshnet est le Réseau européen des experts travaillant au sein d'organismes de prévention en Europe et impliqués dans la normalisation, les essais et la certification. EUROGIP est membre du Comité de pilotage et du secrétariat permanent.

À ce titre, il a travaillé en 2020 à la préparation de la 7^e conférence européenne qui devait avoir lieu le 14 octobre 2021 à Paris, sur le thème "*Artificial intelligence meets safety and health at work*". Celle-ci a finalement été reportée en octobre 2022, pariant sur une amélioration du contexte sanitaire pour pouvoir la tenir en présentiel. Cette décision conforte un des objectifs premiers d'EUROSHNET : favoriser les interactions entre parties prenantes.

Coordination des organismes notifiés “machines” & “ÉPI”



Par délégation ministérielle (Travail et Agriculture), EUROGIP anime les coordinations françaises des organismes notifiés (O.N.) compétents pour évaluer la conformité des équipements de protection individuelle (ÉPI) et des machines. Les coordinations favorisent une lecture identique des textes communautaires et garantissent un niveau de sécurité élevé aux produits certifiés.

Dans le domaine des équipements de protection individuelle (ÉPI, Règlement 2016/425)

EUROGIP a organisé deux réunions de la Commission Générale qui regroupe les différents ministères (Travail, Agriculture, Industrie) et les neuf O.N. couvrant l'ensemble des produits et dispositifs de protection soumis aux procédures d'évaluation de la conformité par tierce partie (Règlement 2016/425).

Ces réunions permettent d'arrêter les positions communes applicables par les organismes français, de préparer les positions françaises à faire valoir au niveau européen et d'échanger sur les décisions prises lors des réunions entre États membres.

En 2020, les travaux ont été fortement perturbés par la pandémie faute de pouvoir se réunir tant au niveau français qu'europpéen. Pour autant, des réunions virtuelles ont permis d'échanger sur les aspects techniques liés à l'évaluation des produits critiques pour la lutte contre la Covid-19.

Durant la crise sanitaire, EUROGIP a également été sollicité pour participer à différentes actions en soutien des autorités nationales.

En réponse à la Recommandation 2020/403 de la Commission européenne donnant autorisation aux autorités de surveillance du marché d'alléger les conditions de mise sur le marché des EPI et enjoignant les O.N. à mettre en place des procédures d'évaluation de la conformité des EPI permettant la mise sur le marché rapide d'EPI indispensables pour répondre à la crise sanitaire, EUROGIP a participé aux actions suivantes :

- Support à la rédaction et à l'approbation au niveau européen de la fiche de référence (RFU² 02.075) portant sur une procédure d'évaluation dédiée aux masques FFP2 / FFP3 apportant une protection contre la Covid-19.
- Élaboration d'un protocole d'évaluation des certificats étrangers délivrés pour des produits selon des normes étrangères référencées dans l'instruction interministérielle du 31 mars 2020 et de ses mises à jour. Ce protocole devait être utilisé par les autorités françaises pour identifier quels produits (masques chirurgicaux ou masques filtrants) comportaient des certificats falsifiés, et ainsi éviter aux services étatiques d'acheter des produits contrefaits, voire dangereux.
- Mise en place d'un protocole d'évaluation par les O.N. français pour les visières dédiées à fournir une protection contre la Covid-19, protocole repris dans la note d'information du 30 avril 2020.
- Mise en place, à la demande de la DGT, d'un suivi des attestations (AET-UE) délivrées par les O.N. français pour les EPI types visières et masques de protection. Ce suivi doit aider les acteurs

² Recommendation For Use (RFU)

de surveillance du marché à contrôler les produits couverts par la note interministérielle du 31 mars qui permet, pour une durée limitée, la mise sur le marché d'ÉPI pour lesquels l'évaluation de conformité par un O.N. est engagée sans pour autant être finalisée (le produit pourra continuer à être mis à disposition sur le marché dès lors que l'évaluation de conformité aura été positive).

Dans le domaine des Machines (Directive 2006/42/CE modifiée)

Malgré la pandémie, les travaux préparatoires à la révision de la Directive Machines ont continué en 2020. Les O.N. français ont été sollicités pour aider à construire la position des autorités nationales sur divers sujets.

Seules trois réunions de coordination, dont une de la Commission Générale (qui regroupe six O.N.), ont pu être organisées via vidéoconférence.

Coordination européenne ÉPI

EUROGIP a participé à une réunion du Comité de pilotage et à une réunion plénière de la Coordination européenne des organismes notifiés pour les ÉPI. Les discussions ont porté sur :

- l'évaluation de la conformité des produits indispensables à la lutte contre la pandémie de Covid-19 ;
- la révision des RfUs et l'élaboration de nouvelles fiches en lien avec les procédures d'évaluation des ÉPI, la revue des attestations et la mise en place des audits de suivi de la production ;
- le BREXIT : la coordination européenne des O.N. a longuement interrogé la Commission européenne sur les impacts du BREXIT pour les organismes notifiés anglais ainsi que pour les fabricants détenant des attestations d'examen CE de type émis par ces organismes.

Activité de certification des organismes

EUROGIP a collecté les états des attestations d'examen CE/UE de type délivrées par les O.N. ainsi que les décisions prises dans le cadre des modules C.2 et D au titre du Règlement EPI et de l'Annexe X de la Directive Machines.

Suite à la refonte de l'outil d'EUROGIP pour le suivi et la collecte des attestations, aucune statistique fiable n'est actuellement disponible pour 2020. Néanmoins, l'impact de la Covid-19 sur le nombre d'attestations délivrées par les O.N. est certain.

EUROGIP, groupement d'intérêt public créé en 1991 par l'Assurance Maladie-Risques professionnels, est un observatoire et un centre de ressources sur la prévention et l'assurance des risques professionnels en Europe.

eurogip.fr

Rapport annuel 2020

Paris : EUROGIP - Réf : Eurogip-161/F

ISBN 979-10-97358-29-7

Paris

Directeur de la publication: Raphaël HAEFLINGER

Relations presse : Isabelle LELEU

En savoir plus : eurogip@eurogip.fr

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle faite sans le consentement d'EUROGIP est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (art. L 122-4 du code de la propriété intellectuelle). La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (art. L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle)